



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : régularisation foncière A 932, 935 et 936 (Gache Michel)

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, fait part de ses échanges avec Monsieur Gache Michel concernant la régularisation foncière des parcelles cadastrées section A 936, 935 et 932 d'une contenance totale de 557 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles A936 de 318 m², A935 de 97 m² et A932 de 142 m² pour un montant global de 150 €,

CHARGE la SCP Gondard-Malavialle, Notaire à Cazouls-lès-Béziers d'établir l'acte correspondant,

PRECISE que les frais seront pris en charge par la commune

DONNE MANDAT à Monsieur Lafourcade pour signer l'acte correspondant.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX